



Formulaire de demande de prêt de matériel communal

Les demandes doivent être introduites auprès du collège communal
au minimum 3 semaines avant la date de la manifestation (coordonnées en haut de page)

INFORMATIONS GENERALES					
Date de la demande :	 / / 20.....				
Responsable de la demande:					
Nom de l'association :					
Nom de l'évènement :					
Lieu de l'évènement :					
Adresse à laquelle envoyer la FACTURE :					
Téléphone :					
Mail :					
	Nom / Prénom	Téléphone/GSM			
Personnes de contact : (minimum 2)					
	Du	Au			
Date de la manifestation :	 / / 20.....		 / / 20.....		
Date de la mise en dépôt du matériel	à partir du / / 20.....		retour le / / 20.....		
INFORMATIONS "MATERIEL"					
1. Cochez le matériel souhaité. 2. Renseignez les quantités.	DEPOSE PAR LA COMMUNE Serge Depierreux 0472/250 882		A RETIRER PAR VOS SOINS Christophe Thomas 0496/561 920		
3. Cochez les tailles souhaitées pour les chapiteaux	Matériel	Quantités souhaitées		Matériel	Quantités souhaitées
	☐ barrières NADAR (100 max) ☐ panneaux ☐ feux clignotants ☐ chapiteaux* ☐ podiums 2 modèles disponibles (4 chariots chacun)	☐ "Marcheurs" (8) ☐ "Festivités" (14) 6m x 9m (2 max) 6m x 6m (1 max) 3m x 3m (non-fermé, 2 max) 4m x 4m (4 max) 6 x 1,5m x 1,5m (4 max) 6 x 1,3m x 1,5m (2 max) 6 x 1,5m x 1,5m (2 max)		☐ tables brasseur (20 max) ☐ bancs brasseur (50 max) ☐ chaises (80 max) ☐ gobelets (2 000 max) ☐ panneaux d'affichage pour usage intérieur (12 max) ☐ Ilôts de tri de déchets (5) ☐ pendrillons (1)	
MISE A DISPOSITION DE LA SIGNALISATION RELATIVE A LA FERMETURE DE ROUTE	☐ OUI		*les chapiteaux sont montés et démontés sous supervision communale. → présence de minimum 4 MONTEURS sur place pour les modèles 6x6 et 6x9 → HORAIRE : <u>Prendre contact avec Monsieur Depierreux afin de fixer un rendez-vous.</u> Serge Depierreux 0472 25 08 82 		N'oubliez pas de prendre contact avec notre responsable pour organiser le retrait et le retour du matériel emprunté ! Prévoyez un véhicule adapté (avec remorque en règle et sangles si nécessaire) ! Ilôts de tri : Sacs PMC et GRIS (240l) à acheter à l'administration communale.
Pour l'Association,	Je confirme avoir pris connaissance du règlement de prêt de matériel			☐ OUI	
	(Signature)				

INFORMATIONS "SUIVI"
NOM DE L'ASSOCIATION:

	Commune	Association
Matériel déposé par les ouvriers communaux aux associations		
	(Date et signature)	(Date et signature)

	Commune	Association
Matériel retiré auprès de l'administration communale ou au hall 306 (PAE)		
	(Date et signature)	(Date et signature)

	Commune	Association
Matériel repris par l'Administration	☐ en ordre	
	☐ matériel manquant :	
	☐ matériel endommagé :	
	(Date et signature)	(Date et signature)

**Les gobelets doivent être déposés aux Hautes Ardennes - Rencheux n° 30 à Vielsalm (080/29.25.55)
du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h à 16h30 (14h30 le vendredi)**

	Commune / Hautes Ardennes (gobelets)	Association
Matériel rendu à l'Administration / aux Hautes Ardennes pour les gobelets	☐ en ordre	
	☐ matériel manquant :	
	☐ matériel endommagé :	
	(Date et signature)	(Date et signature)